

PROJET A154-A120 RÉUNION DES MAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE CHARTRES COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU 14 OCTOBRE 2022

La réunion des maires de l'arrondissement de Chartres sur le projet de liaison autoroutière A154-A120 s'est tenue le 14 octobre 2022 sous la présidence de **Madame le préfet d'Eure-et-Loir**.

Madame le préfet d'Eure-et-Loir introduit la réunion en précisant que cette réunion a été co-organisée avec **Monsieur le député Kasbarian** qui n'a pas pu être présent.

Cette réunion fait suite à une première réunion avec les élus de la partie sud du territoire et **Monsieur le député Vigier**. Une troisième réunion est prévue avec **Monsieur le député Marleix** afin d'échanger avec les élus de l'arrondissement de Dreux.

Ces réunions ont pour objectif de collecter les différentes demandes particulières du territoire afin de les porter à la connaissance des candidats à la procédure de mise en concession.

La DREAL rappelle succinctement les différentes étapes de mise en concession, déjà présentées lors du comité de pilotage qui s'est tenu le 1^{er} juillet 2022. Elle présente ensuite une liste des enjeux les plus importants du territoire et les principaux engagements de l'Etat que le concessionnaire devra respecter. Elle précise que des mesures de suivi sont également prévues afin de s'assurer de l'atteinte de ces objectifs.

Monsieur le maire de Chartres, président de Chartres Métropole relève que le cahier des charges comportera une clause demandant aux candidats de proposer une politique d'abonnement pour les usagers réguliers.

Madame le préfet d'Eure-et-Loir rappelle que l'objectif de la réunion est d'écouter les élus et de relayer au ministère les demandes particulières.

Monsieur le maire d'Allonnes exprime sa crainte d'un retour à un trafic important sur sa commune, concernée par l'itinéraire de substitution à l'autoroute, et souhaite la création d'une autre voie de contournement en parallèle.

Monsieur le maire de Berchères-Saint-Germain évoque le cas du hameau de Saint-Germain-la-Gâtine, lui aussi concerné par l'itinéraire de substitution dont il craint le retour des nuisances pour les riverains. Il souhaiterait la création d'une voie de contournement de Saint-Germain-la-Gâtine jusque Poisvilliers pour rejoindre la N154. Il indique que les interdictions de poids lourds ne régleront pas totalement le problème des nuisances puisque les véhicules légers en créent également.

La DREAL indique que des aménagements des voies sont possibles pour dissuader les véhicules mais qu'aucune grande déviation n'est prévue.

Monsieur le maire d'Allonnes insiste sur la nécessité de faire un contournement sur sa commune car les aménagements déjà réalisés n'empêchent ni les accidents ni les nuisances.

Monsieur le maire de Chartres, président de Chartres Métropole ajoute que le contournement d'Allonnes est nécessaire à la fois pour la vie de la commune et pour la desserte des carrières situées au sud.

Le représentant du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir répond que le Conseil Départemental qui assure la gestion des routes constituant les itinéraires de substitution va rencontrer tous les maires afin de récolter leurs demandes, notamment sur la desserte routière.

Madame le préfet d'Eure-et-Loir précise que le projet est au stade de la concertation locale et qu'aucune décision ne peut encore être prise sur les aménagements souhaités.

La DREAL rappelle le calendrier avec les différentes phases d'appel d'offres, d'études, d'obtention des autorisations environnementales et des travaux.

Madame le maire de Poisvilliers indique que la plus grande inquiétude des riverains concerne les nuisances sonores car les normes de bruit sont des normes moyennes. Elle indique aussi que le pont de la D133 franchissant l'actuelle RN154 à 2x2 voies qui sera aménagée en autoroute est sous-dimensionné et qu'il impacte la vue majeure sur la cathédrale de Chartres. Elle souhaite que l'itinéraire de substitution à créer pour rejoindre la RN154 soit retravaillé.

La DREAL indique que chaque demande de rétablissement routier ou itinéraire de substitution à créer devra être étudié pour chaque itinéraire intercepté tout en limitant les coûts excessifs que cela engendrerait.

Monsieur l'adjoint au maire de Gasville-Oisème rappelle dans ses propos l'opposition du maire à ce projet.

Madame le préfet d'Eure-et-Loir répond que la commune de Gasville-Oisème a été destinataire d'une réponse et que l'ensemble des communes sont écoutées de la même manière. Elle précise qu'en complément des échanges de la présente réunion, les communes peuvent envoyer leurs demandes particulières.

Monsieur le maire de Lèves indique que la majorité des élus sont favorables au projet, ce qui a été confirmé dans le cadre des scrutins électoraux.

La DDT informe les participants que des échanges avec le monde agricole sont prévus le 21 octobre où seront présents la chambre d'agriculture, les syndicats professionnels et les coopératives, afin d'évoquer les sujets agricoles.

Le représentant du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir ajoute que des remboursements seront prévus dans le cadre des AFAFE. Il revient aussi sur la problématique d'artificialisation du sol et indique que l'autoroute ne représentera que 0,16 % de la surface agricole du département. Enfin, il évoque la situation de la commune de Saint-Rémy-sur-Avre qui connaît un fort trafic routier de près de 40 000 véhicules/jour.

La DDFIP revient sur des précisions fiscales, et indique que les concessionnaires sont assujettis à la cotisation foncière des entreprises pour la voirie, mais aussi pour les bretelles, péages et aires de repos et de service. Enfin, elle indique que les autoroutes sont exonérées de taxes foncières, sauf les activités commerciales présentes au niveau des péages et aires de services.

Madame le préfet d'Eure-et-Loir clôt les échanges et indique que tout autre élément devra être envoyé à la DREAL de préférence le 15 novembre 2022 et en tout état de cause avant le 30 novembre au plus tard.